

# BC PharmaCare

## Services pharmaceutiques

BC PharmaCare aide les résidents de la Colombie-Britannique à payer de nombreux services pharmaceutiques.

### Évaluation des affections bénignes par le pharmacien

Les pharmaciens de la Colombie-Britannique peuvent évaluer et recommander des traitements pour de nombreuses affections bénignes. Ils peuvent prescrire des médicaments, le cas échéant. La liste des affections bénignes que les pharmaciens peuvent évaluer figure à la page 2.

Ce service est gratuit pour tous les résidents de la Colombie-Britannique qui possèdent un numéro d'assurance maladie personnel. Ce numéro figure sur votre permis de conduire, votre carte BC Services ou votre CareCard.

Pour en savoir plus et prendre rendez-vous, consultez le site [www.gov.bc.ca/SeeAPharmacist](http://www.gov.bc.ca/SeeAPharmacist)

### Contraception

Les pharmaciens peuvent évaluer et prescrire des contraceptifs. Ils peuvent fournir des dispositifs intra-utérins et des implants, mais vous devrez prendre rendez-vous chez votre médecin ou à votre clinique pour les installer. De nombreux types de contraceptifs sont gratuits en Colombie-Britannique. Visitez le site [www.gov.bc.ca/contraceptives](http://www.gov.bc.ca/contraceptives) pour en savoir plus.

Ce service est gratuit pour tous les résidents de la Colombie-Britannique qui possèdent un numéro d'assurance maladie personnel. Ce numéro figure sur votre permis de conduire, votre carte BC Services ou votre CareCard.

### Adapter les ordonnances

Les pharmaciens peuvent adapter la plupart des ordonnances. Ils peuvent ainsi :

- Renouveler la plupart des ordonnances après avoir utilisé le montant total. Vous devez avoir pris le médicament pendant six mois sans problème. L'ordonnance doit avoir été rédigée dans les deux ans par un prescripteur qui exerce toujours en Colombie-Britannique.
- Modifier la dose, la formulation ou le régime d'une ordonnance – par exemple, passer d'une pilule à un liquide ou changer les heures de la journée auxquelles vous prenez le médicament.
- Remplacer un médicament par un autre similaire – par exemple, vous faire passer à un médicament couvert par PharmaCare.

Le pharmacien doit tenir compte de votre état de santé et de vos antécédents médicaux avant d'adapter une ordonnance. Il n'est pas toujours en mesure d'adapter les ordonnances.

Ce service est gratuit pour tous les résidents de la Colombie-Britannique qui possèdent un numéro d'assurance maladie personnel. Ce numéro figure sur votre permis de conduire, votre carte BC Services ou votre CareCard.

### Distribution de médicaments et fournitures

Les pharmacies facturent des honoraires pour délivrer une ordonnance. Vous pouvez comparer les tarifs pratiqués par d'autres pharmacies si vous payez des frais en entier ou en partie.

Si vous bénéficiez de l'un des régimes de PharmaCare pris en charge à 100 % (régimes C, W, G, F, Z) ou si vous avez atteint votre plafond familial, PharmaCare paie la totalité des frais d'exécution d'ordonnance de tout médicament couvert.



Vous n'êtes pas encore inscrit à Fair PharmaCare? C'est gratuit. Rendez-vous sur [www.gov.bc.ca/ahdc](http://www.gov.bc.ca/ahdc) pour en savoir plus.

## Injections de médicaments

Les pharmaciens peuvent injecter de nombreux vaccins et médicaments. Si vous remplissez les conditions requises, vous ne paierez rien pour les vaccins financés par l'État comme ceux contre la COVID et la grippe. Les pharmaciens peuvent vous injecter gratuitement d'autres vaccins et médicaments qui vous ont été prescrits, mais on vous demandera peut-être de payer le médicament. Les injections d'insuline, d'héparines de faible poids moléculaire et d'autres produits destinés à l'auto-injection sont à votre charge. Les injections de sérums antiallergiques, de substances à usage cosmétique et de vaccins pour les voyages le sont aussi.

## Examen des médicaments

Si vous avez pris au moins cinq médicaments sur ordonnance au cours des six derniers mois, vous pouvez demander à un pharmacien de procéder à un examen de vos médicaments. S'il estime que cet examen vous convient, il vous rencontrera en personne pour :

- discuter de la meilleure façon de prendre vos médicaments;
- dresser une liste de tous les médicaments que vous prenez à la maison, y compris les médicaments en vente libre;
- élaborer un plan de gestion de vos médicaments.

Vous pouvez effectuer un examen tous les six mois et quatre examens de suivi par an.

Ce service est gratuit pour tous les résidents de la Colombie-Britannique qui possèdent un numéro d'assurance maladie personnel. Ce numéro figure sur votre permis de conduire, votre carte BC Services ou votre CareCard.

## Affections bénignes que les pharmaciens peuvent évaluer

Un pharmacien peut vous évaluer et vous prescrire ou vous recommander des traitements pour les affections suivantes :

- acné (légère)
- allergies et rhume des foins
- aphtes (ulcères buccaux)
- feu sauvage
- infections fongiques
- maux de tête
- brûlures d'estomac
- hémorroïdes
- urticaire ou démangeaisons cutanées, y compris piqûres d'insectes
- impétigo
- indigestion
- douleurs menstruelles
- dépendance à la nicotine
- conjonctivite
- oxyures et nématodes
- zona
- éruption cutanée (dermatite)
- foulures et entorses (douleurs musculo-squelettiques)
- muguet (infection fongique buccale)
- infection des voies urinaires (sans complications)
- infection vaginale à levures

### Pour de plus amples renseignements

Consultez un pharmacien de l'un ou l'autre de ces services ou appelez-nous du lundi au vendredi de 8 h à 20 h et le samedi de 8 h à 16 h

- Dans le Lower Mainland : 604-683-7151
- Ailleurs en Colombie-Britannique, sans frais : 1-800-663-7100

### Ressources en ligne

Pour en savoir plus sur les services pharmaceutiques, consultez le site [www.gov.bc.ca/pharmacyservices](http://www.gov.bc.ca/pharmacyservices)

Détails et auto-évaluation : [www.gov.bc.ca/seeapharmacist](http://www.gov.bc.ca/seeapharmacist)

Contraceptifs couverts : [www.gov.bc.ca/contraceptives](http://www.gov.bc.ca/contraceptives)